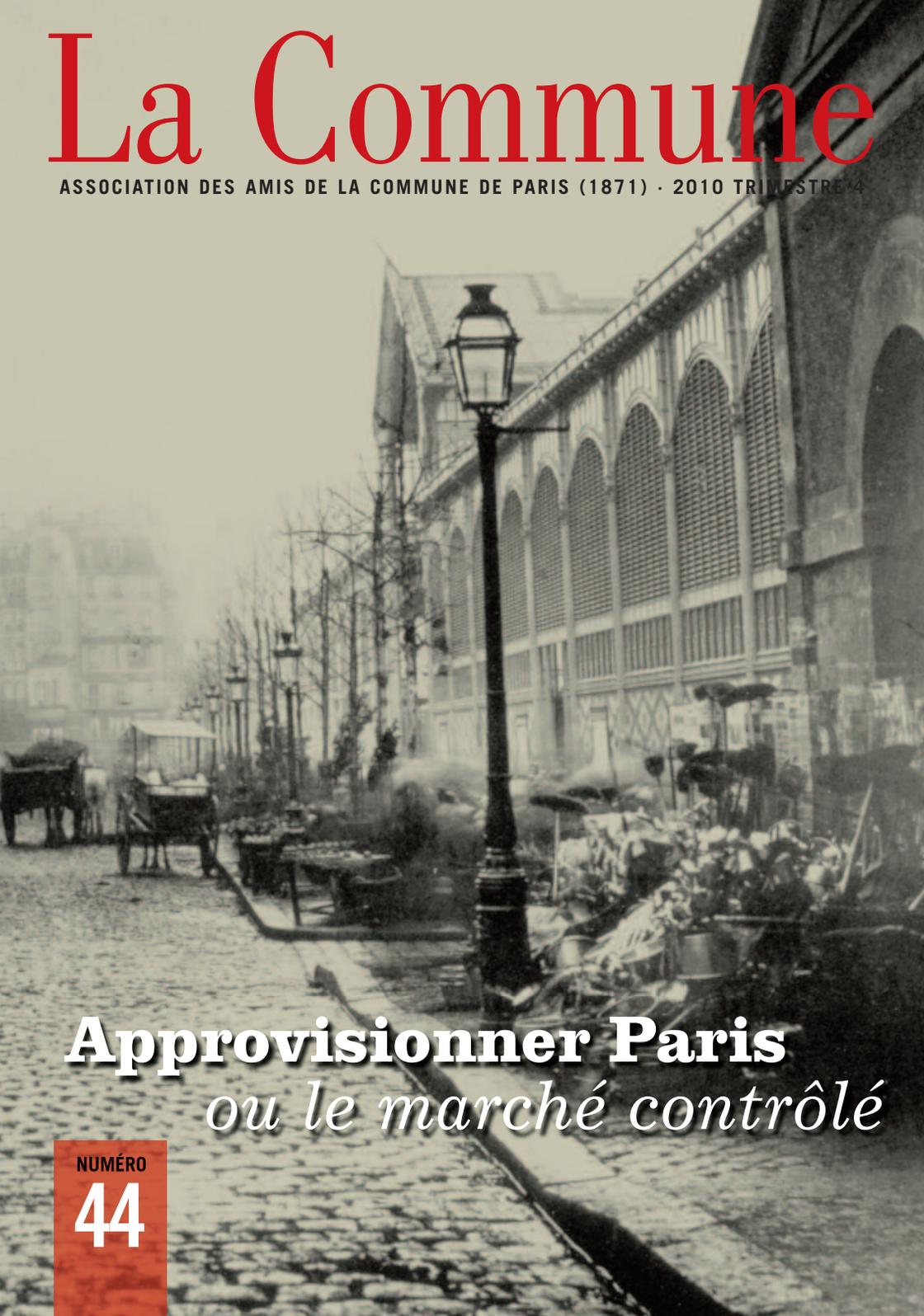


La Commune

ASSOCIATION DES AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS (1871) · 2010 TRIMESTRE 4



Approvisionner Paris *ou le marché contrôlé*

NUMÉRO

44

1871 - 2011 !

Nous fêtons l'année prochaine le 140^e anniversaire de la Commune de Paris avec plusieurs initiatives dont une sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris, qui promet d'être à la hauteur de l'événement, une exposition, et diverses animations (...)

Depuis 1882 et sous diverses appellations, notre association « les Amis de la Commune de Paris 1871 », la plus ancienne organisation ouvrière encore existante, perpétue son histoire, notre histoire.

Il s'agit de lutter contre l'oubli des hommes et des femmes de la Commune, de leurs actes, de leurs idéaux, de réactiver un héritage politique, social, culturel. Il s'agit aussi, en prise avec le présent et l'avenir, d'être nourri et inspiré par eux. Leur expérience nous éclaire, leur expérience est la nôtre. Et comme l'écrit Eugène Pottier : « Tout ça n'empêche pas Nicolas, qu' la Commune n'est pas morte ».

Il y a sans doute peu de périodes dans l'histoire de notre pays et dans les bouleversements politiques aussi importants que ceux de la Commune, où l'on a pu construire dans un laps de temps aussi court, soixante douze jours, un

nouveau monde avec une œuvre d'une richesse foisonnante (...)

Extrait du Journal Officiel de la Commune du vendredi 31 mars 1871 : « *Considérant que le drapeau de la Commune est celui de la République Universelle ; considérant que toute cité a le droit de donner le titre de citoyens aux étrangers qui la servent ; la Commune est d'avis que les étrangers peuvent être admis et vous propose l'admission du citoyen Frankel.* »

L'été 2010 a apporté son lot de déclarations et d'actes xénophobes avec le renvoi des Roms prétexte pour nous faire avaler la « crise ». Nous ne pouvons rester sans rien faire et les Amis de la Commune étaient présents à la manifestation du 4 septembre (...)

Tant qu'il y aura des opprimés, des malheureux, des affamés, des exclus, Lissagaray, laisse le dernier mot lancé par un fédéré à un versaillais : « *Nous sommes ici pour l'humanité* » (...) À nous de continuer à faire connaître leurs idées et leurs œuvres en luttant sans relâche contre les injustices sociales (...)

Comme le disait Victor Hugo : « *Le cadavre est à terre, l'idée est debout.* »

 **JEAN CLAUDE LIEBERMANN**

NOTRE COUVERTURE

**Rue du Pont Neuf
(près des nouvelles
Halles de Baltard
dont la construction
commença en 1851)**

*Photo Charles Marville
vers 1865*



1871 - 2011 !

EN 2011 : VIVE LE 140^E ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE !

Notre association veut faire de ce 140^e anniversaire de la Commune une année de manifestations importantes. Des initiatives variées, parfois en partenariat avec des collectivités territoriales, des organisations syndicales, des comités d'entreprise, des centres culturels, seront proposées au cours de l'année 2011, notamment à Luxembourg, du 18 mars au 28 avril dans les XI^e, XIII^e, XIV^e et XVIII^e arrondissements de Paris, à Gentilly, Bagnolet, Dieppe...

Du 20 mai au 20 juin 2011, salle des Cordeliers, dans le VI^e arrondissement, la Ville de Paris organise l'exposition : « La Commune de Paris 1871 - Une histoire moderne » dont le commissaire est Jean-Louis Robert, un de nos présidents.

La montée au Mur des Fédérés, le samedi 28 mai au Père-Lachaise, et la Fête de la Commune, le samedi 24 septembre, célébreront d'une manière particulière l'anniversaire de cette révolution.

Retenons d'abord la date du 18 mars 2011 où Parisiens, passants, touristes pourront découvrir ou se remémorer cet épisode de notre histoire.

Ce jour-là, de 17h à 20h, Place de l'Hôtel de Ville, nous allons participer à un événement exceptionnel. Des animations musicales : chansons, chorale, fanfare, slam, rock, musique classique, accordéon, poésie, des stands accueillant des spectateurs et des scolaires accompagnés de leurs enseignants, une exposition ainsi qu'une pièce de théâtre conçue par Emmanuel Gradt, en collaboration avec les Amis de la Commune de Paris 1871, promettent d'être à la hauteur de l'événement.

En effet, nous célébrerons, en ce jour et ce lieu symboliques, les idéaux et l'œuvre politique, sociale et culturelle de la Commune : la défense des services publics, l'élaboration d'un Code du Travail, l'égalité des salaires à compétences égales, un rôle plus important des femmes, le moratoire sur les loyers et la réquisition des logements vacants, la démocratie directe avec des élus révocables, l'éducation et la culture accessibles à tous, la laïcité, l'abolition de la peine de mort, la reconnaissance des étrangers comme citoyens à part entière... Que d'échos dans nos vies actuelles, et combien de luttes à mener encore ! Pendant le spectacle, les grandes figures communardes apparaîtront parmi nous sur de petites estrades, nous montrant ainsi le chemin vers un monde plus juste, plus fraternel et plus humain.

Le 18 mars 1871, le peuple de Paris sauve ses canons face aux Versaillais, et le 28 mars, la Commune est proclamée à l'Hôtel de Ville de Paris.

Le 18 mars 2011, venez nombreux pour une nouvelle proclamation de la Commune ! Et à l'unisson, rendons hommage aux communards, à ceux qui ont péri pour nos libertés et à ceux qui furent condamnés, puis amnistiés, mais jamais réhabilités !

Lissagaray relate les derniers mots lancés par un Fédéré à un Versaillais : « *Nous sommes ici pour l'humanité.* » Nous y serons.



Approvisionner Paris *ou le marché contrôlé*

La question de l'approvisionnement de Paris était cruciale pour la Commune. On sait combien, en particulier, la nourriture restait encore la pierre de touche de la réussite d'une action sociale. Or les circonstances ne semblaient guère favorables. Sans être vraiment isolé, Paris ne risquait-il pas de pâtir du second siège, encerclé à l'Est par les Prussiens, à l'Ouest par les Versaillais ? Certes du côté des Prussiens, la rigueur n'était pas de mise comme au temps du premier siège, mais du côté versaillais on s'ingéniait à rendre le ravitaillement difficile ; également une certaine inquiétude pouvait s'être emparée des approvisionneurs, fournisseurs, négociants, alarmés devant l'insurrection. Par ailleurs, comme les autres services, les services des subsistances de la Ville (Halles, Abattoirs, Tabacs (...)) avaient été gravement désorganisés après le 18 mars par le départ ou l'absence des responsables et de nombreux fonctionnaires municipaux. La situation paraissait ainsi bien grave, atténuée sans doute par la réduction de la population parisienne depuis 1870.

ASSURER LA PRÉPONDERANCE DE LA COMMISSION DES SUBSISTANCES, EN PARTICULIER SUR LA GARDE NATIONALE ET SES RÉQUISITIONS.

C'est tout le travail de la commission des subsistances* et de son responsable, « ministre du commerce » de la Commune, Parisel, puis Viard, même si les limites de son champ d'action avec la commission du travail et de l'échange sont parfois floues. Notons tout de suite que la commission doit affirmer son pouvoir face à tous ceux (gardes nationaux, mairies d'arrondissement, commissions diverses...) qui souhaitent se « servir » dans les magasins de la Ville.

Arrêté de la commission des subsistances du 5 avril : « *défense est faite de réquisitionner dans les stocks de la Commune sans un bon de la commission des subsistances* » (*Journal officiel*, 6 avril) ; arrêté de la commission des subsistances (JO, 10 avril) : « *l'Intendance militaire a seule droit, sur un bon portant le timbre de la commission des subsistances, de se faire délivrer des approvisionnements aux stocks... Les gardes nationaux doivent demander leurs vivres à l'intendance... Les mairies pourront, sur des bons qu'elles feront viser et timbrer au ministère, se faire délivrer des subsistances... Toute réquisition de vivres est désormais interdite, à moins d'urgence bien constatée...* »

Cependant, il semble que ces arrêtés ne soient pas toujours bien exécutés. Ainsi Varlin constate que des réquisitions « *à chaque instant* » sont faites chez les fournisseurs d'équipement militaire par ordre de chefs de bataillon. Aussi ces arrêtés sont doublés de textes de l'Intendance militaire de la Garde nationale :

Ordre du 15 avril de l'intendant général May : « *Toute réquisition de vins et denrées est formellement interdite dans l'intérieur de l'enceinte* ». Arrêté du 7 mai de Varlin, délégué

à l'intendance : « *Toute réquisition d'effets d'habillement et d'équipement appartenant aux fournisseurs sont absolument interdites* ».

Avec quelques difficultés donc, la commission des subsistances assure sa primauté sur les autres instances communardes, en particulier le pouvoir militaire de la Garde nationale.

CONTACT INCESSANT AVEC LES INTÉRESSÉS, COMMERÇANTS, NÉGOCIANTS, FOURNISSEURS...

S'il arrive à la Commune de contrôler le marché, voir de s'y substituer, elle ne cesse d'agir en coopération avec le milieu marchand de Paris.

Certains contacts ne sont nullement inédits mais attestent le constant maintien des liens de la commission des subsistances avec le monde du commerce :

Contacts avec les négociants (avis du 5 avril, JO du 6 avril) qui laissent des marchandises en souffrance dans les gares ; contacts avec ceux qui souhaitent fournir des produits pour la Ville (boulangers avis du 5 avril marchands de bestiaux avis du 19 avril et *Journal officiel* du 3 mai ; charcutiers saleurs, bouchers en possession de cuirs, avis du 15 mai) ; contacts avec ceux qui souhaitent acheter des produits

La Fédération fait des rations

Charge de L. Schérer



* La commission siège à l'ancien ministère du commerce et de l'agriculture, rue Saint-Dominique.



«La Californie»
un estaminet
à Montparnasse

Une épicerie
rue des lavandières-
Sainte-Opportune

Photo Charles Marville vers 1865

à la Ville (vente de sel en gros aux boulangers le 30 avril, vente de baraques de casernement et des écuries sises aux Tuileries du 8 mai, convocation des marchands de feuillettes pour la vente de fûts vides le 22 mai...)

La résolution de la question des échéances, question brûlante s'il en était alors, montre aussi la constance des liens entre la Commune et le monde commerçant et industriel. Visant à « concilier tous les intérêts », la Commune décide, le 31 mars, d'organiser une grande consultation des sociétés ouvrières et chambres syndicales du commerce et de l'industrie sur cette question. Vital pour la Commune, le soutien ou, au moins, la neutralité du petit commerce lui est ainsi acquis.

REPRISE RAPIDE DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET DE LEURS SUPPORTS. On pourrait s'amuser à noter qu'une des premières décisions de la Commune est le maintien et l'organisation de la Foire aux jambons des 4, 5 et 6 avril par une ordonnance de Rigault, délégué à l'ex-préfecture de police. Il s'agit là en partie d'une décision visant à montrer au monde que Paris vit sous la Commune. Elle organise aussi à compter du 7 avril la non moins célèbre Foire au pain d'épices...

Mais la question clé est celle des Halles, du « ventre de Paris », rendu célèbre plus tard par Zola. Le rétablissement complet de l'ensemble des services et pavillons est achevé au début

de mai, après de grandes difficultés : « Comme tous les services publics désertés par les fonctionnaires et employés du gouvernement précédent, le service des halles et marchés avait été abandonné dans le plus grand désordre. Dans leur fuite, la plupart des chefs avaient poussé leur ardeur jusqu'à emporter les livres de comptabilité, imprimés, documents qui pouvaient éclairer le successeur... Grâce au zèle patriotique de citoyens intelligents et honnêtes, ce service important est aujourd'hui entièrement rétabli. » (JO, 10 mai)

La Halle aux blés, les abattoirs et marchés aux bestiaux de la Villette et les sept grandes criées des Halles fonctionnent ainsi pleinement et dans des conditions régulières.

La Commune remet aussi en ordre de fonctionnement d'activités très diverses : les entrepôts de Tabacs de la Chaussée d'Antin (Direction des contributions directes, JO, 2 et 8 avril) entièrement réorganisés, malgré l'abandon des services, en entente avec la manufacture nationale des tabacs, les ventes publiques de meubles, suspendues depuis septembre 1870, à l'hôtel Drouot (JO, 12 avril), les bureaux de change pour l'achat d'or et d'argent à l'hôtel des monnaies (JO, 20 mai)...

SOUTIEN CONSTANT À L'ACTIVITÉ COMMERCIALE. Mais la Commune ne se contente pas de remettre en route les services publics, elle prend des mesures pour assurer le développement de l'ac-



tivité commerciale de la capitale. Ces mesures ne sont certes pas toujours inédites, mais témoignent d'une attention communarde au dynamisme des activités commerciales.

Le règlement de la question des échéances n'a pas un seul objectif social comme par exemple la suspension « *de toutes poursuites pour échéances* » (JO, 12 avril). En accordant un échelonnement sur trois ans (en douze trimestres) pour le remboursement des dettes de toute nature, à compter du 15 juillet prochain, et en supprimant tout intérêt sur ces dettes (décret du 17 avril), la Commune veut aussi donner les moyens au commerce et à l'industrie de redémarrer une activité gravement affectée depuis septembre 1870.

Les mesures sont aussi nombreuses qui visent à créer une fluidité du commerce, tant à l'entrée que, et c'est plus surprenant, à la sortie de Paris. Des grands magasins sont mis gracieusement à disposition des importateurs en grains et farines (arrêté du 13 avril), des laissez-passer leurs sont donnés (JO, 2 avril). Comprenant que certains s'inquiètent de leur sort à Paris, la commission des subsistances prend des mesures pour « toute facilité et protection » des fournisseurs de Paris : « *Tout citoyen arrivant à Paris, y amenant une marchandise quelconque, recevra gratuitement, à son entrée un laissez-sortir à sa volonté, portant sa propre signature, son âge, sa taille, l'énumération et la nature des marchandises objet de son voyage* » (Décret du 15 avril).

Mais aussi, à l'exception des farines, armes et munitions, la Commune autorise les sorties des marchandises de transit (arrêté de la commission exécutive du 25 avril), même si la commission des subsistances rappelle l'obligation d'un laissez-passer « *revêtu de son visa* » (JO, 10 mai).

La Commune fait aussi reprendre « *le service des marchandises, à grande et à petite vitesse aux gares de Paris et la Chapelle* » notamment

sur les chemins de fer du Nord (JO, 5 mai).

D'autres mesures sont plus originales pour favoriser le commerce et les marchands. Ainsi, lors de la Foire au pain d'épices le 7 avril, « *le prix des places est réduit de moitié du prix ordinaire de l'emplacement, pour tous les marchands* ». Et plus inédit encore, la Commune crée un marché sur le terrain vague de la place Monge et demande aux « *marchands-regrattiers ou autres* » de s'adresser « *au bureau du citoyen Ferretti-Bordas, chef du plan de Paris* » pour louer un emplacement (JO, 21 mai).

Extraordinairement innovante aussi est la volonté de la Commune de supprimer des intermédiaires en qui elle voit un facteur haussier. Ainsi, le 1^{er} mai 1871, la Commune décide de faire droit aux « *approvisionneurs en viande de boucherie et de porc qui, depuis longtemps déjà, demandent la création d'un marché libre où il leur soit permis de vendre leur marchandise, soit par un représentant de leur choix, soit par eux-mêmes, et non par l'intermédiaire des facteurs à la criée aux halles* » et affecte la partie sud du pavillon 5 à cette vente directe à compter du 6 mai (JO, 3 mai).

LIBERTÉ CONTRÔLÉE. La garantie de « la libre initiative des négociants » fait l'objet de l'arrêté du 13 avril qui concerne en premier lieu les négociants en grains et farines qui acceptent d'entreposer dans les Magasins de la Ville. L'arrêté souligne que leurs « *marchandises resteront toujours la propriété des négociants qui en feront le commerce comme d'habitude* » et que « *la Commune s'engagera à ne pas réquisitionner ces marchandises* » même si elle aura une priorité d'achat. Une certaine croyance à la loi du marché est évidente dans ce texte qui fait un bilan dans le JO du 28 avril de l'action de la commission des subsistances : « *En somme, le tempérament commercial de Paris a été assez*

fort, du moins en ce qui concerne les subsistances, pour résister à la suppression des correspondances (avec la province). On peut même constater que, dans cette partie, la vie commerciale ne s'est pas ralentie ; l'offre a toujours dépassé la demande. C'est qu'il ne faut pas perdre de vue que si Paris a besoin d'acheter, la production a fortement besoin de vendre. »

Au bilan donc, les transactions s'opèrent à Paris « *comme par le passé* » (JO, 12 mai). Sans doute y a-t-il là quelques traits d'une propagande visant à rassurer les négociants de province alarmés par les rumeurs versaillaises de pillages et de vols.

Toutefois ce marché reste sous le contrôle de la Ville. Outre la délivrance des laissez-passer, qui tient d'abord à la sécurité, la Commune est très vigilante sur le contrôle de ses bons d'achat ou de paiement: Pas de paiement des boulangers sans une facture dont on fournit le modèle (JO, 15 avril). Surveillance des communes suburbaines (JO, 12 mai) ; Contrôle quotidien des conservateurs des bordereaux des bons de toute nature (Ordre, JO 14 mai).

Il peut arriver aussi que la Commune rappelle aux marchands l'obligation de vente, comme dans le cas des tabacs qui refusent de vendre des timbres-poste, invitant le public à porter plainte contre eux (Theisz, 24 avril).

NOMBRE DE MESURES CONCERNANT LA SURVEILLANCE DE LA FISCALITÉ. L'administration des contributions directes remet en place le délégué à la perception des loyers commerciaux (11 avril, JO du 12) et menace de confiscations les récalcitrants (JO, 23 avril). La Commune suspend aussi les entrées en franchise des subsistances qui donnent lieu à trop d'abus (arrêté du 27 avril).

Enfin, mais ceci traduit une pratique hygiéniste déjà bien installée sous le Second Empire, la Commune continue à surveiller attentivement

la qualité des produits. Ainsi l'ordonnance de la Sûreté générale du 7 mai concernant la vente de la viande de cheval fixe les lieux des tueries ou abattoirs, exige la surveillance permanente d'un vétérinaire avec des critères précis des chevaux propres à la consommation, interdit le colportage et affecte les étaux de vente. Mais c'est lorsque les prix montent ou que l'approvisionnement paraît menacé que l'intervention communale se fait forte.

LE MARCHÉ LIMITÉ : MAXIMUM DES PRIX, MAXIMUM DES MARGES ET MAGASINS MUNICIPAUX.

Sans être inédite sur des revendications et des pratiques qui remontent à la Révolution française, la Commune va loin dans le domaine de la lutte contre la hausse des prix et dans le domaine de l'approvisionnement à faible coût du peuple (nous ne parlons pas ici des aides aux plus pauvres).

Il semble bien qu'à compter de la fin avril, des menaces sérieuses commencent à peser sur le niveau du prix des denrées au point que le JO du 26 avril annonce espérer que « *d'ici à peu de jours, il y aura dans le prix des denrées, une baisse très sensible* ». Le 27 avril, le JO annonce que le citoyen Viard, délégué aux subsistances, va prendre des dispositions « *sous peu de jours* » pour livrer des produits à bas prix. Et le 8 mai, la Commune décrète, s'appuyant sur un arrêté du 21 septembre 1870, la taxation du prix du pain (1 kg de pain pour 50 centimes).

Mais, et c'est là le plus original, c'est sur l'organisation d'un approvisionnement municipal que compte le plus la Commune. Il avait été déjà prévu, le 13 avril, « *une priorité d'achat* » pour la Ville des blés déposés dans les Magasins gratuits de la Ville. Cet achat se fait sur la base d'un « *maximum rémunérateur* » pour la vente par les négociants. Il ne s'agit alors pas de prix maximal mais de marge maximale.

Les Abbatoirs de la Villette



Ces quantités importantes de denrées et produits détenus par la municipalité sont alors revendues par des magasins municipaux ou par des magasins privés qui acceptent eux aussi des marges modiques et des prix taxés (JO du 12 mai). Ces prix maxima ne concernent pas seulement le pain, mais aussi les viandes (JO du 11 mai sur la taxe de viande de boucherie pour les boucheries municipales), les haricots, légumes, beurres, café, vins etc. (JO du 12 mai).

L'autre particularité de ce système qui doit permettre des prix modiques est le rôle que doivent jouer les municipalités d'arrondissement. En effet, comme il apparaît difficile de faire gérer ce mouvement de vente local par un organisme central, c'est aux municipalités d'arrondissement qu'est laissée l'initiative « *d'entrer immédiatement en relation avec le commerce pour l'organisation des ventes* » et d'organiser l'approvisionnement des commerces municipalisés (Viard, JO du 27 avril).

Il ne nous est pas possible d'établir un bilan de ces actions dans l'ensemble des arrondissements. Mais il apparaît qu'il faut bien distinguer les magasins municipaux, ouverts par les mairies, et les rares magasins municipalisés, boutiques privées qui vendent la viande fournie par la municipalité aux prix et marges fixés par

la Commune. L'ensemble se met en place assez tardivement, au début de mai. Quatre boucheries municipales fonctionnent dans le IX^e arrondissement à compter du 15 mai et une, à compter du 14 mai, rue des Dames dans le XVII^e. Deux magasins municipaux de produits variés fonctionnent dans le I^{er} arrondissement à compter du 5 mai, un dans le I^{er} à compter du 14 mai, un dans le III^e (école Turgot, rue Turbigo) à partir du 21 mai, un dans le cinquième, rue des Fossés Saint-Marcel, à partir du 14 mai. Mais il y a aussi des magasins municipaux spécialisés dans la vente de pommes de terre, rue du Pot-de-Fer-Saint-Marcel à compter du 7 mai et dans le XVII^e, rue Nollet, ou dans la vente de lait dans la caserne des pompiers, rue du Château d'eau.

On ne saurait dresser un bilan exhaustif de ces ouvertures, mais pour les quelques arrondissements examinés, on voit bien que le mouvement est sensible et bien amorcé dans le courant de mai.

Dans des conditions extrêmement difficiles, le bilan de la Commune paraît très satisfaisant comme le reconnaissent la plupart des auteurs : Paris a été approvisionné correctement et les prix ont été maîtrisés. Et à bien examiner les choses, la Commune ne cesse d'inventer des mesures inédites et modernes qui conjuguent un soutien efficace des pouvoirs publics aux activités commerciales, un lien constant avec les acteurs du marché où s'associent un certain jeu du marché et la mise en place d'un contrôle rigoureux, puis d'un service municipalisé et décentralisé. En quelque sorte, la Commune pense que l'approvisionnement de la capitale et la mise à disposition des produits à un prix accessible au peuple ne sont rien d'autres qu'un service public supposant et le marché et l'intervention de l'Etat comme contrôle, voir comme acteur direct.



Le remodelage de Paris et le monde ouvrier

Les grands travaux haussmanniens, entrepris dès 1853 et poursuivis jusqu'en 1870, ont nourri la spéculation et libéré le cœur de la ville pour y loger luxueusement les bourgeois. Inversement, ils ont mis à la rue les habitants les plus pauvres et les ont contraints de quitter le centre urbain. La loi du 16 juin 1859 qui rattache à la capitale onze communes périphériques et d'importantes portions du territoire de treize autres communes, doublant ainsi sa superficie, accentue le phénomène¹. Elle donne à Paris la physionomie qui perdure aujourd'hui : les riches bourgeois dans les immeubles élégants et monumentaux du centre ville et de l'ouest parisien, les classes laborieuses dans de plus modestes constructions à la périphérie.

Les ouvriers se sont regroupés dans quelques uns des arrondissements périphériques nouvellement créés (XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e, XV^e, XIX^e, XX^e) et en banlieue. Les conditions de logement sont exiguës, souvent insalubres, et les loyers élevés : 250 francs pour une chambre. Avec de tels loyers, le surpeuplement est naturellement la règle. On trouve à l'époque dans ces nouveaux arrondissements périphériques les mêmes problèmes qu'aujourd'hui dans certaines banlieues ! Cela n'a rien d'étonnant car la politique des bourgeois à l'égard du peuple n'a pas fondamentalement évolué depuis. L'important pour les nantis c'est de demeurer entre soi, de consacrer l'argent public à l'amélioration exclusive de leur environnement et d'éviter à tout prix la mixité sociale.

LES GRANDS TRAVAUX. Napoléon III a pour ambition de remodeler la capitale. Il poursuit plusieurs objectifs : lutter contre l'insalubrité, améliorer les axes de communication, mais aussi faciliter le maintien de l'ordre public et éloigner des Tuileries les ouvriers, fauteurs de trouble potentiels : le souvenir des événements de 1848 est encore très frais !

Le discours officiel met l'accent sur l'hygiène. L'hygiène est au goût du jour. Le baron Eugène Georges Haussmann dit la privilégier dans sa conception de l'urbanisme : il souhaite aérer l'habitat, y faire pénétrer le soleil et la lumière, afin de le rendre moins insalubre². Napoléon III lui-même se dit être préoccupé par l'Extinction du paupérisme auquel il consacre un ouvrage en 1854. On peut y lire : « L'industrie broie également dans ses rouages les hommes, comme la matière. Elle dépeuple les campagnes, agglomère les populations dans des espaces sans air, affaiblit l'esprit comme le corps et jette ensuite sur le pavé, quand elle n'en sait plus que faire, les hommes qui ont sacrifié leur force, leur jeunesse, leur existence ». Cette politique hygiéniste n'est pas exempte d'arrière-pensées : dans les années soixante, l'Empire cherche, en effet, à se concilier le monde ouvrier pour contrebalancer son opposition libérale, celle des républicains et des orléanistes. En réalité pourtant, c'est bien la spéculation, le désir d'offrir un cadre de vie privilégié à la bourgeoisie et le souci de créer des axes facilitant tout à la fois la circulation et le maintien de l'ordre qui jouent le rôle prépondérant en matière d'urbanisme.

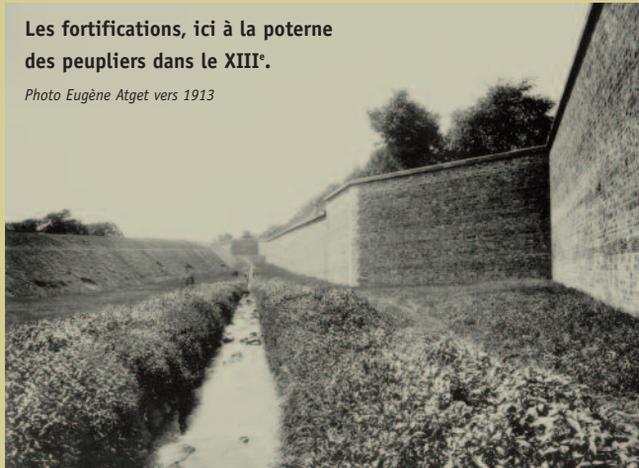
LES FORTIFICATIONS. Le problème de la fortification de la capitale prit un caractère d'ur-

gence sous la monarchie de juillet : déjà l'invasion étrangère subie par les Parisiens en 1814 avait laissé un bien mauvais souvenir, mais la crise d'Orient en 1840 et ses répercussions européennes achevèrent de convaincre Louis-Philippe de la nécessité de fortifier Paris. Deux conceptions s'opposaient toutefois : l'une consistait à établir une enceinte bastionnée continue à quelques kilomètres des limites de la ville, l'autre de bâtir au delà une ligne de forts discontinue sur les hauteurs environnantes. Louis-Philippe et son président du Conseil, Adolphe Thiers, décidèrent de cumuler les deux approches : enceinte bastionnée et forts avancés. Les travaux furent menés rondement – sans même attendre la promulgation de la loi du 3 avril 1841 – entre 1840 et 1846. La nouvelle enceinte, qui englobait douze communes limitrophes, avait 140 m de large (à laquelle il convient d'ajouter une zone inconstructible à l'extérieur de 250 m) et près de 34 km de longueur.

Le statut de l'espace compris entre les deux enceintes — le mur des fermiers généraux, d'une part, et les nouvelles fortifications³, d'autre part — était quelque peu hybride et posait tout naturellement le problème de son rattachement à

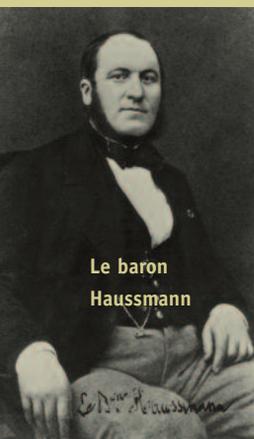
Les fortifications, ici à la poterne des peupliers dans le XIII^e.

Photo Eugène Atget vers 1913



Paris. Partisans et opposants s'affrontaient : l'enjeu principal pour ces derniers était de continuer à ne pas être passible de l'octroi. Dans la couronne, en effet, « *la présence d'une main d'œuvre abondante, trouvant à se loger à moindre coût, les*

terrains libres et peu chers, l'exemption du droit d'octroi sur les matières premières utilisées favorisèrent l'implantation d'entreprises industrielles. [...] Entre 1831 et 1856, la population de la couronne passa de 75 574 à 364 257 habitants »⁴.



Le baron
Haussmann

LA LOI DU 16 JUIN 1859. Cette loi sur l'extension des limites de Paris stipule, dans

son article 1^{er} : « *Les limites de Paris sont portées jusqu'au pied du glacis de l'enceinte fortifiée. En conséquence, les communes de Passy, Auteuil, Batignolles-Monceau, Mont-martre, La Chapelle, La Villette, Belleville, Charonne, Bercy, Vaugirard et Grenelle sont supprimées. Sont annexés à Paris les territoires ou portions de territoire de ces communes et des communes de Neuilly, Clichy, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin, Prés-Saint-Gervais, Saint-Mandé, Bagnole, Ivry, Gentilly, Montrouge, Vanves et Issy, compris dans les limites fixées par le paragraphe 1^{er}* ». La suite de cet article en rattache les portions de territoires hors fortifications à des communes voisines : Boulogne, Clichy, Saint-Ouen, Saint-Denis, Aubervilliers, Montreuil, Bagnole et Charenton.

L'article 2 divise la nouvelle commune de Paris en vingt arrondissements municipaux « *formant autant de cantons de justice de paix* », tandis que l'article 3 institue un conseil municipal de

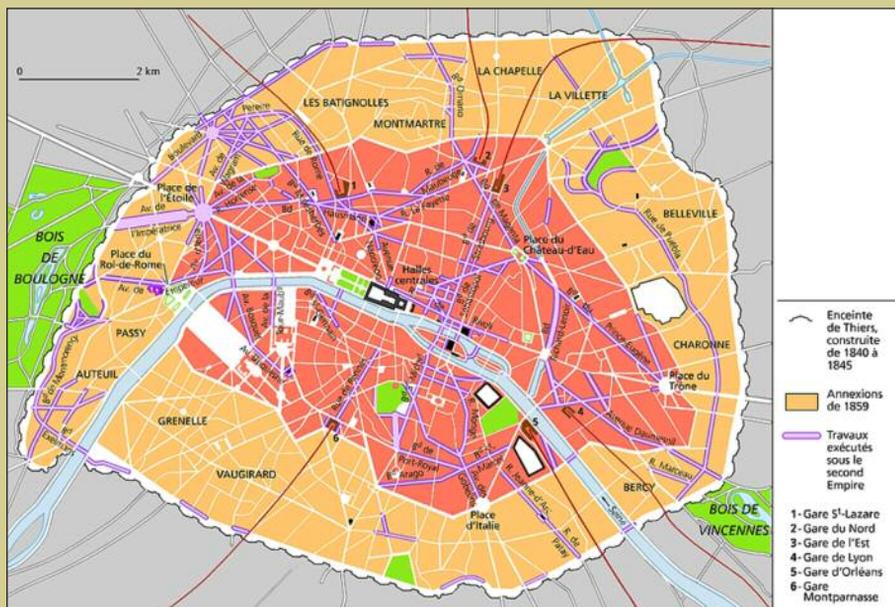
Paris composé de soixante membres (dont deux pour chacun des arrondissements) nommés par l'Empereur. « *Chaque arrondissement aura un maire et deux adjoints* ».

L'article 4 dispose : « A partir du 1er janvier 1860, le régime de l'octroi de Paris sera étendu jusqu'aux nouvelles limites de cette ville », mais l'article 5 institue un régime transitoire de dix ans pour les entrepôts et les usines situés sur les territoires nouvellement annexés.

LES CONSÉQUENCES DE LA LOI DE 1859. Le découpage des nouveaux arrondissements n'est pas exempt d'arrière-pensées politiques. Les révolutionnaires de 1795 avaient découpé le Paris d'alors en douze arrondissements radiaux afin d'y rassembler les pauvres des quartiers les plus centraux avec les riches de la périphérie. En 1859, c'est la démarche inverse qui est adoptée : les bourgeois sont regroupés dans les arrondissements de l'ouest et du centre qui viennent d'être modernisés par Haussmann, tandis que les ouvriers sont amenés à habiter les arrondissements périphériques. Plus machiavéliquement encore, le découpage s'efforce d'amoinrir la solidarité des ouvriers en cassant leur habitat : c'est ainsi que l'ancienne commune de Belleville est volontairement scindée entre le XIX^e et le XX^e arrondissement ; de même, le faubourg Saint-Antoine entre le XI^e et le XII^e.

L'agrandissement de Paris va, tout d'abord, favoriser la construction pour le peuple de logements de médiocre qualité dans les arrondissements de la couronne qui connaîtra, de ce fait, un fort accroissement de densité et de population.

L'extension du régime de l'octroi aux communes rattachées aura pour effet, par la suite, d'accroître le coût de la vie de leurs habitants et d'inciter en conséquence les plus pauvres à chercher leur logement au delà de l'enceinte de Thiers, toujours plus loin du centre de la capitale et



même de leur lieu de travail. Les plus démunis s'installèrent sur « la zone » dans de véritables bidonvilles, faits de roulottes et de cabanes en planches ou en carreaux de plâtre. Cette situation est d'autant plus insupportable qu'à cette époque les transports en commun ne desservent pas encore les quartiers périphériques.

L'acuité des problèmes met en lumière les difficultés des Parisiens et notamment celle du monde ouvrier à la veille du soulèvement de mars 1871. Elle explique, conjointement avec le rejet de l'attitude laxiste du gouvernement de défense nationale à l'égard des Prussiens, le soutien du peuple de Paris à la Commune et à sa lutte contre le gouvernement de Thiers.

Cette période de l'histoire permet aussi de détecter pour la première fois aussi clairement les véritables sentiments que les classes dirigeantes, malgré leur double langage, éprouvent pour le peuple. Elles veulent, en tout premier lieu, le rejeter le plus loin possible du cœur de Paris où sont situés les centres de décision : « L'octroi devient une arme pour dissuader les

industriels de demeurer ou de s'établir dans la zone neutre intra-muros, le but implicite étant de diminuer l'importance de la classe ouvrière dans la ville »⁵. Toutefois, l'hostilité de la bourgeoisie à l'égard des plus défavorisés atteint une intensité qui peut surprendre : elle traduit en effet non seulement un grand mépris pour le peuple, mais aussi et sans doute parce qu'elle en a peur, une véritable haine du mouvement ouvrier. Il faut souligner cet aspect qui éclaire la brutalité de la semaine sanglante et la violence de la répression qui la suit.

GEORGES BEISSON

1) La nouvelle commune de Paris recouvre 7 802 hectares et regroupe 1, 6 million d'habitants ; 2) La construction de 600 km d'égouts et l'aménagement systématique de trottoirs et de caniveaux doivent bien cependant être portés au crédit de cette politique ; 3) Mur d'octroi construit tout autour de Paris par l'architecte Claude Nicolas Ledoux entre 1785 et 1788 à la demande de la Ferme générale ; 4) Danielle Chadych & Dominique Leborgne, *Atlas de Paris*, Parigramme, 1999, p. 148 ; 5) Danielle Chadych & Dominique Leborgne, *op. cit.*, p. 153.

La Commune de Toulouse (25-27 mars 1871)

Toulouse, à l'automne 1870, chef-lieu du département de Haute-Garonne, est une ville d'artisanat et de très petites industries. Les forces économiques dominantes sont les professions libérales, des commerçants et des propriétaires. Les artisans, petits boutiquiers et ouvriers vivent dans le centre ville et le faubourg Saint-Cyprien. Les élections municipales d'août 1870 ont été remportées par les Républicains. Elle ont été annulées par le régime impérial. Le 4 septembre, les conseillers municipaux élus en août s'installent au Capitole et acclament la République. Ils se scindent en deux commissions : municipale et départementale. La commission départementale révoque le procureur impérial et le procureur général. Le préfet, nommé par Napoléon III s'enfuit. Le 6 septembre, Gambetta, ministre de l'Intérieur, nomme Armand Duportal* préfet de Haute-Garonne.

LA RÉPUBLIQUE S'INSTALLE À TOULOUSE.

Pendant l'automne-hiver 1870-71, à Toulouse et dans le Sud Ouest, pour sauver la patrie en danger et défendre la République, les républicains radicaux, force républicaine la plus importante, s'unissent avec les blanquistes, néo-jacobins et internationalistes. Armand Duportal, né à Toulouse en 1814, est un républicain opposant de toujours aux régimes royaliste et impérial. En 1852, il a été transporté en Algérie pour son action républicaine de 1848 à 1851. Libéré quelques mois plus tard, il revient à Toulouse où il publie, en 1868, *l'Emancipation*, journal républicain socialiste. Accusé de délits de presse, il est emprisonné à Sainte-Pélagie d'où il est libéré par la chute de l'Empire le 4 septembre

1870. Le préfet Duportal épure l'administration et l'armée de leurs éléments royalistes et bonapartistes. Il les remplace par des républicains de son entourage, des hommes en qui il a pleine

PROCLAMATION DE LA COMMUNE DE TOULOUSE

(EXTRAITS)

La Garde nationale de Toulouse, réunie à l'occasion de la création de bataillons de garde constitutionnelle et d'installation de M. de Kératry en qualité de préfet de Haute-Garonne, a proclamé aujourd'hui, à deux heures, l'organisation de la Commune aux cris de : Vive Paris !

Le corps d'officiers de la garde nationale sédentaire constitue la Commune de Toulouse.

La Commune déclare M. de Kératry déchu de son titre de préfet et maintient le citoyen Duportal en qualité de délégué du pouvoir central à la préfecture.

confiance. La Garde nationale est réorganisée et composée de républicains.

Le 24 septembre, Duportal écrit aux préfets du Sud-Ouest et leur demande d'envoyer des délégués qui forment à Toulouse, le 28, la «Ligue du Sud -Ouest», laquelle regroupe les républicains et les socialistes, unit les radicaux et les internationalistes et promulgue un programme inspiré de la révolution de 1792-93.

La radicale intransigeance de Duportal déplait au gouvernement central installé à Tours qui, le 31 octobre, le destitue de son poste de préfet.

Mais Duportal est soutenu par la Garde nationale, les clubs républicains très actifs, la commission municipale et la population. Il reste préfet.

La tension est vive entre Tours et Toulouse. Duportal organise une campagne contre les écoles congréganistes. Avec l'aide des clubs, il expulse les religieux des écoles. Ceux-ci se plaignent auprès du gouvernement de Tours qui leur donne raison et les réintègre.

Le 21 janvier 1871, des journalistes républicains se réunissent à Toulouse et publient un manifeste dans lequel ils protestent contre les négociations avec les Prussiens et demandent au gouvernement de continuer le combat. La «Ligue du Sud-Ouest» désapprouve l'armistice conclu le 23 janvier. Début mars, les réunions publiques organisées par les clubs rassemblent des foules de plus en plus nombreuses.

Aux élections législatives du 8 février 1871, les électeurs du centre de Toulouse et du faubourg Saint-Cyprien donnent la majorité aux républicains. Mais dans l'autre partie de la ville et dans le département, la majorité de la population élit des députés réactionnaires et monarchistes.

VIVE PARIS ! VIVE LA COMMUNE ! Les républicains serrent les rangs. Le 16 mars, tous les officiers de la Garde nationale jurent de défendre la République. Après le 18 mars, *L'Emancipation* prend le parti des insurgés de Paris. Duportal et son entourage manifestent leur sympathie aux communards parisiens. Mais le 19 mars, en gage de fidélité à Versailles, il fait remettre à l'armée le poste de l'arsenal détenu par la Garde nationale. Cela n'empêche pas Thiers de le destituer et de nommer à sa place le comte de Kératry, vétérans de la guerre du Mexique.

Le 25 mars a lieu sur la place du Capitole, une revue des Gardes nationaux dans le but de constituer une garde constitutionnelle destinée à aller

prêter main forte à l'assemblée de Versailles. Les officiers de la Garde nationale refusent le rôle qu'on veut leur faire jouer. Ils acclament Paris et sa Commune et demandent à Duportal de se mettre à la tête de la Commune de Toulouse qu'ils proclament depuis le balcon du Capitole devant la Garde nationale et une foule enthousiaste. En contradiction avec son attitude des mois précédents, Duportal tergiverse et, finalement, refuse de prendre la direction de la Commune. Il doute du caractère sérieux et durable du mouvement toulousain. Il ne lui est pas possible, dit-il, de prendre la tête d'une colonne armée et la direction d'une manifestation dans laquelle on verrait le premier acte d'une émeute qui vraisemblablement n'irait pas loin. Il refuse de rompre avec Versailles.

Le soir, une commission exécutive est nommée. Paralysée par le retrait de Duportal, elle se contente de proposer aux généraux et magistrats installés dans l'Arsenal de se dissoudre si le gouvernement nomme un autre préfet que Kératry. Celui-ci arrive le 27 mars à l'Arsenal avec trois escadrons de cavalerie, six cents fantassins et six pièces de canon. Il prend possession de la préfecture et du Capitole sans rencontrer de résistance.

Ainsi finit la Commune de Toulouse, sans effusion de sang. Elle avait duré trois jours.



Armand Duportal

YVES LENOIR

** Après la Commune, Armand Duportal comparait avec sept communards toulousains devant la cour d'assises de Pau du 8 au 15 août 1871. Ils sont tous acquittés. Le 5 mars 1876, Duportal est élu député radical-socialiste de Toulouse. Il représentera le département de la Haute-Garonne à la Chambre des députés jusqu'à sa mort en 1887 et siégera à l'extrême gauche de l'assemblée.*

Il se prononcera pour l'amnistie pleine et entière des Communards.

Bibliographie : *Maitron, guide biographique du mouvement ouvrier français* ; Edmond Lepelletier, *Histoire de la Commune*, tome 3 ; Mémoire de maîtrise de Laurent Ardoin sous la direction de Jacques Girault et Jacques Rougerie



La toilette du Lion de Belfort

Belfort célèbre cette année le 130e anniversaire de son célèbre monument et commémorera en 2011, les 140 ans de la levée du siège de la ville.

La municipalité a décidé de réparer une lacune : le Lion, sculpté par Auguste Bartholdi, en 1880, mais qui n'a jamais été inauguré, le sera bientôt, après sa restauration. Fin août, le félin s'est offert un gommage afin d'éliminer les mousses, lichens et autres parasites qui ternissaient son pelage de grès rouge.

Ce monument, qui domine la ville depuis 130 ans, symbolise la résistance de Belfort pendant la guerre de 1870. La population et la garnison, dirigée par le colonel Denfert-Rochereau, s'illustrèrent pendant 103 jours (du 3 novembre 1870 au 18 février 1871) par une défense héroïque face à l'envahisseur prussien. Cet épisode glorieux valut à la ville d'échapper à l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine pour former, avec une centaine de communes, le Territoire de Belfort, le plus petit département français de l'époque. Le sculpteur Auguste Bartholdi (1834-1904) fut sélectionné pour réaliser un monument dédié au courage des Belfortains. Un choix qui doit autant à son

talent artistique qu'à sa conduite patriotique pendant la guerre franco-prussienne. En effet, l'adjudant major Bartholdi s'illustra le 13 septembre 1870 dans la défense du pont d'Horbourg, près de Colmar, sa ville natale¹. En octobre, le futur sculpteur est nommé aide de camp de Giuseppe Garibaldi, commandant de l'armée des Vosges, composée de francs-tireurs. Il l'accompagnera jusqu'à son retour en Italie via Marseille, le 15 février 1871. Proche des républicains modérés comme Léon Gambetta et Adolphe Crémieux, tous deux ministres du gouvernement de la Défense nationale, Bartholdi condamne la Commune, qu'il accuse de diviser la France.

LE LION AUX BUTTES-CHAUMONT ? Quelques jours après que les derniers communards aient été fusillés au mur des Fédérés, il s'embarque pour l'Amérique. C'est au cours de ce voyage que lui vient l'idée d'ériger une statue dédiée à la liberté, à l'entrée du port de New-York. *La Liberté éclairant le monde* sera inaugurée en 1886. Mais revenons à notre Lion. En 1873, une souscription nationale est lancée pour financer le monument de Belfort. Elle rapporte 92 000 francs. Inspiré par le Sphinx de Gizeh, découvert au cours d'un voyage en Egypte en 1856, Bartholdi choisit de représenter un lion, « harcelé, acculé et terrible encore dans sa fureur ». Sa sculpture sera adossée à la roche, sous la citadelle surplombant la ville. Après six ans de travaux, le 14 janvier 1880, les échafaudages sont démontés et dévoilent la taille imposante de l'animal : 22 mètres de long sur 11 mètres de haut. Un différend entre le sculpteur et la municipalité empêchera son inauguration officielle. Bartholdi se contentera d'organiser une retraite aux flambeaux, le 28 août 1880. Un an plus tôt, il expose au Salon une étude en terre cuite de son Lion,



Le sculpteur
Auguste Bartholdi
(1834-1904)

conservée aujourd'hui au musée Bartholdi à Colmar². « *Le conseil municipal de Paris a décidé l'acquisition du Lion de Belfort ; il sera probablement érigé aux Buttes-Chaumont* », s'enthousiasme Bartholdi, qui y voit « *un hommage au patriotisme alsacien* » et à celui « *de la population de Paris pendant le Siègle* ». Finalement, la statue sera installée en 1880 place Denfert-Rochereau, baptisée ainsi en hommage au défenseur de Belfort.

JOHN SUTTON

1) Pierre Vidal et Christian Kempf, Frédéric-Auguste Bartholdi, *Les créations du Pélican/Vilo* (2000) ; 2) Musée Bartholdi : 30 rue des Marchands, Colmar ; Tél : 03 89 41 90 60 — Site : musee-bartholdi.com



VIERZON CÉLÈBRE LE BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE FÉLIX PYAT

Du 2 au 23 octobre s'est tenue à Vierzon, salle de la médiathèque, une exposition intitulée « *Vive la République ! Félix Pyat et son temps* ».

Elle était introduite par une citation du poète Saint-Pol-Roux : « *Il ne faut plus que l'homme soit un loup pour l'homme et vous crierez cela dans la gorge des vents* ».

Député d'extrême-gauche, il a toujours siégé avec les députés de la Montagne. Ses discours font autorité. Celui concernant le travail contribua fortement à la législation protégeant le travail des enfants.

L'exposition poursuit par l'évolution des idées de la République, une société plus juste et plus fraternelle, à l'aube du XX^e siècle avec Jean Jaurès, Jules Guesde, Lénine et Rosa Luxembourg.



Quand on lit son roman

le plus populaire, *l'histoire du Père Jean*, le « chiffonnier de Paris », on y retrouve des

Félix Pyat

articles de la Constitution de 1793 de Robespierre et de Saint Just, une critique très sévère des puissances financières et une protestation vigoureuse contre la misère du peuple. Qui peut dire que la lecture des œuvres de Félix Pyat n'aide pas à mieux comprendre la réalité sociale et politique d'aujourd'hui ?

Félix qui potuit rerum cognoscere causas !
Heureux celui qui connaît la réalité et le fond des choses !

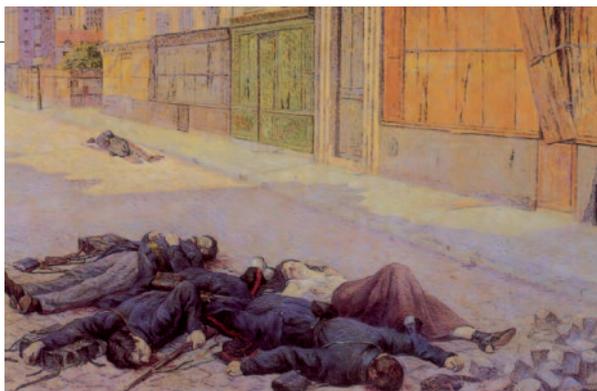
Maximilien Luce peintre de la Commune

Le Musée des impressionnistes à Giverny (Eure) a présenté cet été une rétrospective consacrée à Maximilien Luce, dont ses tableaux sur la révolution de 1871.

A l'âge de treize ans, Maximilien Luce (1858-1941) assiste à la répression féroce des Versaillais contre la Commune. Il restera profondément marqué par l'horreur de la Semaine sanglante, comme son cadet le peintre Paul Signac, qui témoignera plus tard : « *J'étais un gosse de huit ans en 1871 ; mais j'ai conservé de nets souvenirs de ces journées, qui ont contribué à ma formation. Tous les ans je vais au mur des Fédérés* »¹. En 1905, plus de trente ans après les événements, Luce peint un de ses tableaux les plus célèbres :

L'exécution de Varlin (1910-1917)

Huile sur toile, 89 x 116 cm, Musée de l'Hôtel-Dieu, Mantes-la-Jolie



Une rue de Paris en mai 1871 (1903-1905)

Huile sur toile, 150 x 225 cm, Musée d'Orsay

Une rue de Paris en mai 1871. Sur cette toile, conservée au Musée d'Orsay, on peut voir les cadavres de quatre communards gisant près des vestiges d'une barricade. Les tons sombres des corps contrastent avec les couleurs chaudes des boutiques.

Dans l'exposition de Giverny, figurait également *La mort d'Eugène Varlin* (1910-1917). Dans cette scène qui suit l'exécution sommaire, Luce représente les versaillais s'acharnant sur le cadavre de Varlin, tandis que d'autres lui font les poches. Le musée de l'Hôtel-Dieu à Mantes (Yvelines) conserve une toile de cette série qui comprendrait sept versions ou esquisses successives². La Chambre syndicale typographique de Paris en conserve deux autres. **JS**

1) Bertrand Tillier : *Du souvenir de la Commune de Paris à l'expérience de la Grande guerre : Luce et la peinture d'histoire*. Catalogue Maximilien Luce, néo-impressionniste. Coédition Musée des Impressionnistes et Silvana Editoriale (2010) ; 2) Bertrand Tillier : *La Commune de Paris, révolution sans images ?*, édit Champ Vallon (2004).

Fête de la Commune 2010

Malgré des conditions météorologiques très automnales, la sixième fête de la Commune a remporté comme à l'accoutumée un important succès.

Préparée activement et fraternellement depuis plusieurs semaines par l'ensemble des commissions, cette grande journée de fête populaire, de débat, de contact entre les membres de l'association, les Amis et la population du XIII^e et d'ailleurs, fut l'occasion d'écouter les Szgaboönistes, Marie Odile Chantran, Marc Perrone, Riton la Manivelle et son orgue de barbarie. Un grand merci à tous ceux qui ont participé, mais pour le 140^e anniversaire en 2011, il nous faudra être encore plus nombreux.

Tandis que l'on se pressait du côté de la buvette pour déguster le communard, d'autres se documentaient au stand littérature.

Les bons de soutien (voir ci-dessous les numéros gagnants), ont été achetés par de nombreux visiteurs et ont contribué à l'équilibre financier de la fête.

Notre secrétaire général, Jean-Claude Lieberman, rappelait dans son discours que la Commune de Paris était un des moments les plus mal connus, les plus calamiteux de notre histoire et pourtant un épisode passé presque immédiatement dans la légende : 72 jours pour construire un monde nouveau avec entre autre la défense des services publics. Il rappelait aussi l'œuvre de Léo Frankel (ouvrier hongrois) alors que l'année 2010 a apporté son lot de déclarations et d'actes xénophobes avec le renvoi des Roms. Enfin, il terminait son discours avec l'annonce des manifestations concernant 2011 pour le 140^e anniversaire de la Commune.  **JOEL RAGONNEAU**



SOUSCRIPTION : Les numéros suivants ont été tirés et rapportent un lot.

Les lots encore non retirés peuvent l'être au 46, rue des Cinq-Diamants, 75013 Paris, siège de l'association :

1388, 1475, 1545, 1633, 1646, 1660, 1699, 1700, 1734, 1826, 1903, 2024, 2124, 2158, 2466, 2517, 2580

THÉÂTRE

L'affaire d'un printemps

Cette pièce de Martial Bléger et Hervé Masnyou est très réussie.

Elle l'est pour de nombreuses raisons. Commencée il y a un an, la recherche des comédiens s'est faite en dehors des circuits habituels du théâtre. La démarche était audacieuse, originale, nouvelle, mais déjà logique et cohérente en raison du sujet de cette pièce : raconter l'histoire de la Commune.

Les metteurs en scène décidèrent d'en appeler à la rue en apposant une affiche à la mairie du XX^e arrondissement, nous étions dès lors dans ce qui caractérise la Commune : la vie ! Comédiens et comédiennes, amateurs ou non, se présentèrent et les rôles furent distribués. Cinquante rôles pour vingt-cinq comédiens de tous les âges, et les répétitions commencèrent. La costumière s'inspira des dessins de Raffet et Bertal pour retrouver le style des habits que portaient le peuple et les militaires. Et que dire de l'interprétation, presque trop parfaite, des comédiens, des personnages ainsi que des ambiances sensiblement recréés ? Comment ne pas reconnaître Vallès dans le journaliste du *Cri du Peuple*, ou Elisabeth Dmitrieff, André Léo, Paule Minck, Nathalie Le Mel, Louise Michel dans la personne d'Elisabeth ? Un seul personnage est réel : l'ouvrier fondeur Emile Duval, responsable de la sécurité, et qui sera assassiné par les Versaillais au cours de la contre-offensive de la Commune, le 4 Avril.

Quant à l'enquête policière qui permet d'évoquer cette histoire de la Commune, elle est si bien pensée que l'on y participe même si l'on comprend très vite qu'Oriane est vivante, qu'elle n'a pas été assassinée par le journaliste du *Cri du Peuple* soupçonné à tort,



Photos H. Masnyou

suite à la machination montée contre lui par le père d'Oriane. L'ambiance des clubs populaire, conviviale, solidaire, fraternelle est également intelligemment reconstituée dans le café où les communeux se retrouvent.

Enfin il y a ces dialogues dont la qualité et la précision dans l'écriture traduisent à merveille l'idéal politique de la Commune, la dénonciation de l'Eglise alliée du pouvoir bourgeois, l'attitude de cette bourgeoisie tremblante de peur à l'idée de perdre des privilèges, les doutes des fédérés et leur lucidité devant l'évolution des événements, les idées de la Commune qui sont dans les différents tableaux, rappelées, l'union libre, le pacifisme, l'égalité, l'éducation, la justice, la laïcité. Que dire donc de plus ou d'autre sur cette complète réussite sinon que de conseiller à toutes et à tous d'aller voir *L'Affaire d'un printemps* et d'aller les entendre, les comédiens, nous dire la Commune ?

Les Amis à Avignon

Invités par la productrice du Vox International Théâtre qui présentait la pièce U-topie au festival off d'Avignon en juillet, les amis de la Commune de Paris ont été présents pour la première fois au fameux rendez-vous annuel des passionnés de théâtre. U-topie, théâtre musical, met en scène, selon les propres mots de la troupe « *l'aventure singulière de la Commune de Paris, un régime utopique qui verra fleurir dans l'espace d'un printemps les libertés, les rêves et les chansons* ».

Déléguée par notre association, Eugénie Dubreuil a fait une conférence sur la culture et plus particulièrement le rôle des artistes pendant la Commune, dans une salle de l'Université d'Avignon près des remparts de la ville dans un bâtiment ancien nouvellement restauré.

Ce premier contact a permis de rencontrer des comédiens, dont Philippe Cordoniu, responsable d'une exposition de fac-similés de la presse communarde, d'ailleurs présentée lors de la conférence. En cas de renouvellement, à Avignon ou ailleurs, de cette intéressante collaboration, Georges Chatain, auteur dans notre bulletin de l'article sur la brève commune de Limoges et d'un



Festival d'Avignon off. Parade et tractage de la troupe Vox International Théâtre qui présentait U-TOPIE au Collège de la Salle

Photo Ange Esposito

texte inédit d'une cinquantaine de pages sur la presse de la Commune, s'est proposé pour un exposé sur ce thème. **EUGÉNIE DUBREUIL**

Production du spectacle : Bérénice Giraud 06 72 73 02 19



LIEUX DE MÉMOIRE

Appel aux adhérents

La commission Patrimoine recense actuellement toutes les plaques commémoratives existantes ou ayant existées sur les communards ou événements liés à la Commune. Voici celles que nous avons répertoriées: Sénat, Blanqui, Camélinat, Fontaine au Roi, cimetière du Montparnasse, Mur des Fédérés, cimetière de Charonne, et le Père

Lachaise pour Paris. Varlin à Claye-Souilly, Fosse commune à Satory, Pontons à Rochefort, Félix Pyat à Vierzon. Si vous connaissez d'autres plaques ou lieux de mémoire faites-nous le savoir par un courrier ou courriel et vos coordonnées. D'avance, un grand merci.

Sylvie Pepino

Commission Patrimoine



Dans les manifs'

Notre association a participé aux manifestations pour le droit à la retraite à 60 ans, pour l'égalité et la citoyenneté, qui ont eu lieu en juin, septembre et octobre. Nous avons notamment animé des stands situés sur le parcours des manifestations et distribué des tracts rappelant notamment que, « *aujourd'hui, comme hier, la lutte continue : contre la réaction qui veut remettre en cause les acquis des luttes sociales depuis 1871 ; contre la politique de revanche et xénophobe des héritiers des versaillais qui s'en prennent aux avancées démocratiques ; pour une vraie démocratie qui donne au peuple sa place et abatte toutes les inégalités... L'association des Amis de la Commune de Paris 1871 soutient pleinement le combat contre la tentative de s'attaquer aux régimes de retraites.* »

Notre présence a été approuvée par de nombreux manifestants, notamment par les 25 amis qui ont adhéré à notre association.  



TOUS EN GREVE RE

Hommage à Jean-Marie Rébillon

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'ASSOCIATION DIEPPOISE
DES AMIS DE LA COMMUNE DE PARIS DE 1871

A lors que l'été venait d'arriver, notre Ami Jean-Marie Rébillon, est décédé à Dieppe, à l'âge de quatre-vingt-un ans, le 22 juin 2010, au temps des cerises et des œillets rouges.

Les hommages émouvants de Guy Décamps, président de notre association, de Christian Cuvilliez, ancien Député et Maire de Dieppe, en présence de Sébastien Jumel, Maire de Dieppe et de membres de l'association nationale des Amis de la Commune, ont salué la mémoire de notre ami Jean-Marie.

Jean-Marie Rébillon naquit le 15 août 1928 à Ymare, village de la région rouennaise. Il était le seul enfant d'une famille modeste ; son père, maître-charretier, travaillait dans les fermes et sa mère, saisonnière agricole, alternait avec le travail en usine où elle s'ouvrit au syndicalisme ; son père s'impliqua dans la vie communale et devint secrétaire de la cellule du PCF. Quant à la Commune de Paris, Jean-Marie disait que sa grand-mère maternelle lui en avait souvent parlé et que, encore enfant, il avait été marqué par les idéaux communalistes.

Après la guerre, il entra comme apprenti mécanicien dans le magasin de cycles de Roger Royer où il se prit de passion pour le cyclisme et s'illustra dans plusieurs compétitions. Là, il fit la connaissance d'Yvette, fille de Roger Royer, qu'il épousa le 25 mars 1950. Le jeune couple ouvrit successivement plusieurs magasins de cycles dans la région rouennaise et s'investit dans la vie militante au côté du Parti Communiste. Mais, en 1957, Jean-Marie fut victime d'un grave accident de la circulation qui lui fit abandonner sa carrière de cycliste et dont il garda des séquelles toute sa vie.

Installés à Saint-Etienne-du Rouvray, pendant une vingtaine d'années, Jean-Marie et Yvette s'impliquèrent aussi dans la vie culturelle auprès de Jean Joulín et Daniel Lesur, fondateurs du théâtre Maxime Gorki.

À l'heure de la retraite, en 1988, Jean-Marie et Yvette vinrent s'installer à Dieppe dans une petite maison de la Cité du Marin. Là, ils mirent leur engagement militant au service de la municipalité et s'investirent dans le Mouvement de la Paix. Puis, ce fut en 1997 que Jean-Marie et Yvette découvrirent l'association dieppoise des Amis de la Commune de Paris, fondée en 1996. Ils y adhérèrent et Jean-Marie en devint le président actif à partir de 2001, puis le président d'honneur. Le décès de « son Yvette », le 23 septembre 2005, le laissa inconsolable, mais, avec les membres de notre association, il trouva une nouvelle famille qui lui apporta le soutien, la présence et l'amitié dans la solitude qu'il vivait.

Jean-Marie était un homme droit, jovial et très « amiteux » comme on dit en pays de Caux. Il était passionné par l'histoire du XIX^e et du XX^e siècle et particulièrement par celle de la Commune dont il avait lu quantité d'ouvrages, donnant lieu à de longues discussions entre nous, tout comme les luttes politiques et sociales actuelles qu'il lisait chaque jour dans les pages de l'Humanité. Jean-Marie était un communaliste, un homme engagé épris de justice d'humanité, dénonçant le capitalisme et toutes ses misères.

Jean-Marie s'en est allé au temps des cerises et des œillets rouges ; son amitié, son sourire et sa voix nous manquent terriblement. Il reste et restera dans nos cœurs, comme un œillet rouge.

La réalisation de la brochure sur la vie de notre association nous a permis de constater le rôle important joué par plusieurs de ses responsables pour faire connaître l'histoire, l'oeuvre et les idéaux de la Commune. Nous avons en conséquence décidé de publier, dans notre revue, les biographies et l'action de plusieurs de ces responsables. (YL)

Emmanuel Fleury *syndicaliste, résistant, secrétaire des Amis de la Commune*

1962 : notre Association, exsangue, vivote. Le 100^e anniversaire de la Commune n'est plus très éloigné. Il faut, devant cette échéance de portée nationale et internationale, faire des Amis de la Commune l'outil à la hauteur de l'événement. A l'instigation de Jacques Duclos, le dispositif est mis en place.

Le Secrétaire général, qui en sera la cheville ouvrière, est Emmanuel Fleury. Principal artisan du succès, il meurt en 1970, un an avant les célébrations, les meetings chaleureux, la première grande Exposition à Paris, les conférences et les colloques universitaires.... L'Association reprenait sa place et son rôle. Pour une très grande part, grâce à lui.

Emmanuel Fleury, né en 1900 à Châtellerauld, travaille dès 12 ans comme ouvrier agricole. Il adhère après le congrès de Tours au Parti communiste. Devenu facteur en 1923 dans le XX^e, il est un militant syndical très actif. Révoqué de 1929 à 1936 pour fait de grève, il devient permanent de la CGTU et assume des responsabilités importantes. Il est exclu de la CGT en septembre 39, pour ne pas avoir désapprouvé le pacte germano-soviétique, par René Belin, futur Ministre de Pétain, et ses amis.

Elu au Conseil municipal par le quartier de Saint-Fargeau, il est arrêté le 19 décembre 1939 et déchu de son mandat en janvier 1940. Il s'évade en septembre. Il reprend ses activités dans la clandestinité notamment en tant de

responsable du journal illégal *Le Travailleur des PTT* et des rapports avec la province. Il est au premier rang de ceux qui reconstituent la Fédération des PTT en 1943. Il joue un rôle de premier plan dans la grève des postiers, un des préludes essentiels dans la Libération de Paris.

Sa compagne, elle aussi animatrice de la résistance dans les PTT, meurt en déportation. C'est elle que salue, en 1943, Aragon dans *Le Musée Grévin* avec Maïe (Politzer) et Danièle (Casanova) évoquées dans le même poème.

*Ausschwitz ! Ausschwitz ô syllabes sanglantes !
(...)*

*Et celle qui partit dans la nuit la première,
Comme à la Liberté monte le premier cri,
Marie-Louise Fleury, rendue à la lumière,
Au delà du tombeau : je vous salue Marie...¹*

Paris est libre. Emmanuel Fleury retrouve sa place au Conseil municipal. Il y défend la Commune avec opiniâtreté. Il contribuera ainsi, dans des conditions pittoresques, au vote d'une subvention pour la réfection des tombes des communards en Nouvelle-Calédonie.

En 1970, il avait rempli sa mission².

 **JACQUES TINT**

(1) Aragon, *Le Musée Grévin*, Editions de Minuit, 1943. Son prénom était en fait Marie-Thérèse. Il faut souligner la date à laquelle est mentionné Auschwitz ; (2) Sur Emmanuel, cf. son ouvrage *La remontée* et Michel Delugin, *Un dirigeant syndical révolutionnaire et un grand résistant des PTT*, Le Relais, suppl. 6 juin 2000.

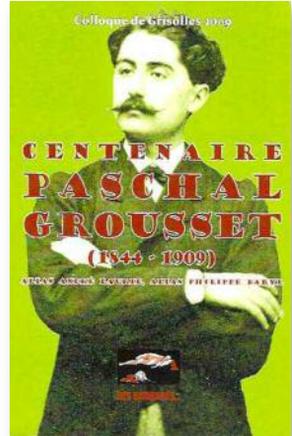
Centenaire Paschal Grousset (1844-1909)

Actes du colloque organisé
par la ville de Grissolles, les
10-11 avril 2009

Christian Laucou-Éditions Des Barbares,
256 p. 24 €; Alain Braut- 946 route de
Fabas 82170 Canals.

À l'occasion du centenaire de son décès, le 10 avril 1909, plusieurs associations ont souhaité, à travers un colloque, rendre hommage à Paschal Grousset, né à Corte en 1844 où son père est principal de collège et qui a été l'un des plus célèbres et aussi un des plus méconnus combattants de la Commune et député socialiste de la III^e République naissante.

Tour à tour, principal de collège à Montauban, journaliste et polémiste républicain sous l'Empire, délégué aux relations extérieures de la Commune de Paris, déporté au bagne en Nouvelle-Calédonie, évadé et exilé à Londres, écrivain de science-fiction et « collaborateur de Jules Verne » sous le nom d'André Laurie, vulgarisateur des systèmes éducatifs européens sous le nom de Philippe Darryl, créateurs de la Ligue Nationale de l'Éducation Physique, introduc-

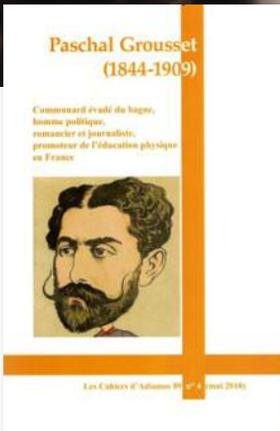


teur en France du football et des jeux de plein air, opposant à l'olympisme du baron de Coubertin et créateurs des lendits, député socialiste de 1893 jusqu'à sa mort.

Les colloques organisés à Grissolles, sous la direction d'Alain Braut, et à Auxerre, sous celle de Michel Cordillot, ont permis d'aborder les différents aspects de son œuvre pluridisciplinaire, tant dans le domaine politique assez connu que dans la pédagogie et la pratique sportive qui sont largement ignorées.

 PHZ

Voir également : *Paschal Grousset, De la Commune de Paris à la Chambre des députés, de Jules Verne à l'olympisme de Xavier Noël*, Les impression nouvelles, 2010, 284 p., 29,50 €



Paschal Grousset (1844-1909)

Actes du colloque organisé
par l'association Adiamos 89
le samedi 28 novembre 2009.

Les Cahiers d'Adiamos 89, n°4, mai 2010,
107 p., 10 €; Adiamos 89, 7 rue des
Mésanges 89000 Auxerre.

Rossel

Ce livre permet à mes yeux de rehabliler Rossel, souvent critiqué pour sa rigidité, mais républicain sincère, honnête homme qui a été jusqu'au bout de son idéal.

L'auteur nous fait part des positions de Rossel alors qu'il se trouvait à Metz avec Bazaine « tant qu'il y a en France un centre de résistance, et ce centre existe à Paris, il ne faut accepter avec l'ennemi aucun compromis, ne signer aucun engagement sous aucun prétexte. Et cela sous peine d'être criminel » ?

Cette phrase résume à elle seule la caractèrè de Louis Rossel, face à Bazaine qui osa dire « ces va-nu-pieds de républicains ».

Je pense qu'il est bon de signaler ces citations qui nous donnent une idée précise des états d'esprit différents dans l'armée, où Rossel bien entendu était minoritaire. On comprend aussi pourquoi chez lui, l'officier l'emporte sur le républicain, mais il n'a rien d'un courtisan. Il critique l'inorganisation des bataillons à Paris, mais est l'ami de Malon, Gérardin, Vallès.

Il reçoit même une lettre d'André Léo qui le remercie de son attitude envers les femmes.

C'est dans ce livre que l'on apprend la complexité du caractèrè de Rossel. Son

éducation bourgeoise et militaire l'empêche de supporter l'indiscipline d'hommes souvent inexpérimentés et nous font regretter ses jugements à l'emporte pièce sur le peuple.

On ne peut à travers cette lecture qu'apprécier l'homme qui a témoigné en faveur de « Pipe en Bois » et a dit lors de son procès « le pays pour moi, c'était la Commune ». Il est exécuté le même jour que Ferré et Bourgeois.

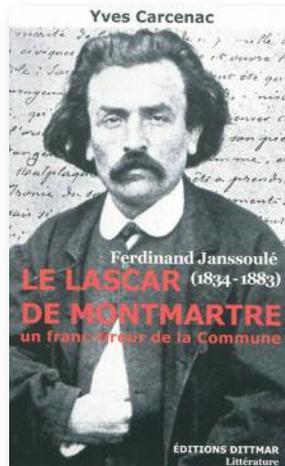
Livre important qui part seulement des faits et des événements, et sans porter de jugement et permet ainsi au lecteur de mieux apprécier cet homme jeune. Il ne faut pas oublier qu'il n'avait que 26 ans. Malgré ses défauts et une certaine morgue, il est sincère dans son combat contre l'occupant et son soutien à la Commune.

 ANNETTE HUËT

Edith Thomas, *Rossel*, Gallimard Coll. Figures

Un inconnu de la Commune

L'histoire générale de la Commune de Paris a été analysée avec plus ou moins de pertinence (le dernier livre en date, celui de Pierre Milza* est honnête sans plus) mais un gros travail de recherche reste à faire sur les quartiers,



les clubs, les unités de la Garde nationale. Les inconnus de la Commune à découvrir sont encore nombreux pour ceux qui s'intéressent encore à l'histoire sociale qui malheureusement va bientôt disparaître du paysage universitaire français que ne fréquentera qu'une poignée de chercheurs anglais et américains. Parmi ces oubliés de l'histoire, il y a Fernand Janssoulié qui n'a pas cherché à devenir une figure héroïque de l'insurrection communaliste mais se voulait simplement citoyen et poète. Les événements l'ont plongé au cœur d'une épopée tragique en l'installant commandant de la place d'Asnières puis chef des lascars de Montmartre, un des nombreux groupes de francs-tireurs.

Après la défaite, détenu à Landerneau, il continue de se battre dans sa geôle et arrache sa libération en 1876. Épuisé, il poursuit ses publications d'auteur dramatique sans grand succès, il est interné à Ville-Evrard avant de s'éteindre en 1883.

PIERRE-HENRI ZAIDMAN

* *L'année terrible, t 2, La Commune,*

Perrin, 2009, 24 €

Yves Carcenac, *Ferdinand Janssoulié, Le lascar de Montmartre, un franc-tireur de la Commune,* Gérard Dittmar, 2010, 344 p., 20 €

PAUL LIDSKY

Les écrivains contre la Commune

À quelques notables exceptions près (Hugo, Vallès, Rimbaud, Verlaine), la plupart des écrivains calomnièrent la révolution de 1871, avec des mots d'une rare violence. La Commune : « *Un gouvernement du crime et de la démence* », selon Anatole France. Sommet de l'ignominie, le portrait du peintre Courbet par Alexandre Dumas fils : « *De quel accouplement fabuleux d'une limace et d'un paon, de quelle anti-thèse génésiaque, de quel suintement sébacé peut avoir été généré, par exemple, cette chose qu'on appelle M. Gustave*

LE BLOG DE NOTRE AMI RENÉ BIDOUZE

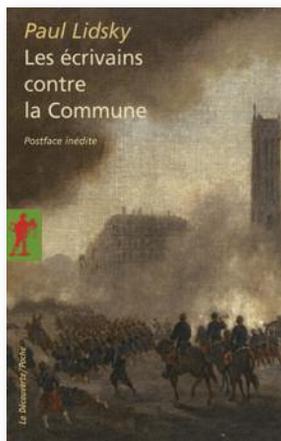


« Mon attachement à la conception française de la fonction publique, dont la principale expression juridique est le statut général des fonctionnaires, s'est affirmé dans les fonctions successives que j'ai exercées pendant près d'un demi-siècle et dans mes travaux de recherche. Engagé depuis l'adolescence dans l'action du mouvement ouvrier, je me suis intéressé à la Commune de Paris, qui fut une révolution sociale aux avant-postes de la République et des libertés municipales. J'ai constaté à toutes époques l'intérêt de la connaissance de l'histoire et, à l'inverse, les effets négatifs de sa méconnaissance et de son instrumentalisation sur le combat social. L'objet de ce blog est de poursuivre l'action sur ce terrain. »

renebidouze.over-blog.fr

Courbet ? » Parmi ces détracteurs de la Commune, on retrouve d'autres grands noms de la littérature française : Flaubert, Daudet et même

Sand et Zola. Mais les choses ont bien changé depuis le XIX^e siècle. « *Plus aucun ouvrage ne fait désormais l'apologie de Thiers et des Versaillais* », constate l'auteur, Paul Lidsky, dans la post-face de l'édition de 2010. Il note un intérêt croissant pour cet événement : « *Depuis le centenaire de 1971 et surtout depuis les années 1990, la Commune n'a jamais été aussi présente dans les livres et la culture. Cela dans tous les domaines possibles : romans, nouvelles, théâtre, littérature policière, bandes dessinées, romans pour la jeunesse.* »



JOHN SUTTON

La Découverte [rééd 2010] 199 p., 9,50 €

La Commune

DANS CE NUMÉRO

Edito

1871-2011 ! (Jean-Claude Liebermann) 2

2011 : Vive le 140^e anniversaire ! (Michèle Camus) 3

Histoire

Approvisionner Paris (Jean-Louis Robert) 4

Remodelage de Paris en 1860 (Georges Beisson) 10

La Commune de Toulouse (Yves Lenoir) 14

La toilette du Lion de Belfort (John Sutton) 16

Actualité

Vierzon et Félix Pyat (Roger Coulon) 17

Maximilien Luce (JS) 18

Fête de la Commune 2010 (Joel Ragonneau) 19

L'affaire d'un printemps (Gerald Dittmar) 20

Les Amis à Avignon (Eugénie Dubreuil) 21

Notre association

Dans les manifs' (YL) 22

Hommage à Jean-Marie Rébillon (Michel Mich) 23

Emmanuel Fleury (Jacques Tint) 24

Notes de lectures

25-27

Paschal Grousset - Rossel - Ferdinand Janssoulé, un inconnu de la Commune - Paul Lidsky, *Les écrivains contre la Commune*

Directeur de la publication : Claude Willard

Comité de rédaction : Thérèse Gourmaud, Charles Meister, Eugénie Dubreuil, Michèle Camus, Alain Frappier, Yves Lenoir, Marie-Claude Schertz, Daniel Spassky, John Sutton, Claude Willard, Pierre Henri Zaidman - *Coordination* : Daniel Spassky - *Graphisme* : Alain Frappier

Impression : SENPQ Pantin ISSN : 1142 4524

Le prochain bulletin (45) paraîtra en février 2011

Date limite pour faire parvenir vos articles : 20 décembre 2010

UN BON CRU

L'année 2010, qui s'achèvera dans quelques semaines, aura été un bon cru pour notre association. Fin octobre, nous avons le plaisir d'enregistrer 225 nouvelles adhésions et de compter 207 adhérents de plus que l'année dernière ayant payé leur cotisation annuelle. Tous ont reçu la carte de 2010 à l'effigie de Nathalie Le Mel.

Mais en même temps, nous sommes amenés à regretter que de trop nombreux anciens adhérents n'aient pas renouvelé leur cotisation cette année. Pour beaucoup d'entre eux, nous pensons que cela est simplement dû à un oubli qu'ils corrigeront rapidement.

D'autres anciens adhérents peuvent rencontrer des difficultés financières. Dans ce cas nous leur rappelons que, si le prix de la cotisation annuelle (35 €) est trop lourd pour leur budget, ils peuvent verser une somme inférieure, à partir de cinq €.

RECRUTER DE NOUVEAUX ADHÉRENTS

En même temps, nous invitons tous nos adhérents à proposer à leurs parents et amis de rejoindre notre association en utilisant le bulletin d'adhésion joint à ce bulletin. Si cet appel est entendu, notre association disposera de ressources humaines et financières accrues pour réaliser notre ambitieux programme de manifestations, expositions, conférences, débats qui marqueront, en 2011, le 140^e anniversaire de la Commune de Paris.

 LES AMIS DE LA
Commune de Paris 1871

46 RUE DES CINQ-DIAMANTS 75013 PARIS · TEL : 01 45 81 60 54 · FAX : 01 45 81 47 91
amis@commune1871.org | www.commune1871.org

Ouvert du lundi au samedi de 14 à 17 h · Bibliothèque ouverte aux adhérents le mercredi de 13 h30 à 17 h (sur rendez-vous)